

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
Hydraulique de Trévoux et ses environs
01600 SAINTE EUPHEMIE

DELIBERATION SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 23 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 32

Présents : 26

Pouvoirs : 0

Votants : 26

Date de convocation du Comité syndical :

Le 15/09/2020

Le 23 septembre 2020, le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc DESPRAT au siège du Syndicat.

Présents : Thierry DELAMARE, Stéphanie DI RUSCIO, Jean RAY, Jean-François CHANTELOUBE, Pascal CUNY, Fernand BERENGUER, Bruno HENRY, Gabriel AUMONIER, Gilles DUTREIVE, Michel BADOIL, André MUT, René AUCAGNE, Annie DAYET, Gilles DEMAISON, Didier ALBAN, Cédric FIEF, Christophe COTTAREL, Baptiste COLLET, Hervé ODET, Gérard POYET, Estelle MORIN, Thierry GROSSAT, David POMMIER, Sylvain PERRAUD (Remplaçant Christophe HENRY), Olivier PETIT (remplaçant Gilles CREMET), Brigitte FROMONT (Remplaçante Bernard REY).

Absents excusés : Gilles CREMET (remplacé par Olivier PETIT), Ghislaine LANDE, Bernard REY (remplacé Par Brigitte FROMONT), Christophe HENRY (Remplacé par Sylvain PERRAUD), Yann GALLAY, Bruno BERNARD (Métropole Lyon), Emeline BAUME (Métropole Lyon), Patrick DECEUR (CAVBS), Franck ZWISLER (CAVBS).

Secrétaire de séance : Baptiste COLLET.

OBJET : Election des Vice-Présidents du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs;

Vu la délibération du comité syndical n°2020-02 en date du 23/09/2020 déterminant le nombre des vice-présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président, des vice-présidents et des membres du bureau annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours identiques à celui prévu pour l'élection du président ;

Election du 1^{er} Vice-Président :

Il est fait un appel des candidatures :

- M. Bruno HENRY, s'est porté candidat.

Résultat du 1^{er} tour :

M. Bruno HENRY obtient 26 voix

0 blancs

0 nul

M. Bruno HENRY ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical décide :

- **DE PROCLAMER** M. Bruno HENRY, élu 1^{er} Vice-Président et le déclare installé.

Election du 2^{ème} Vice-Président :

Il est fait un appel des candidatures :

- M. Didier ALBAN, s'est porté candidat.

Résultat du 1^{er} tour :

M. Didier ALBAN obtient 26 voix

0 blancs

0 nul

M. Didier ALBAN ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical décide :

- **DE PROCLAMER** M. Didier ALBAN, élu 2^{ème} Vice-Président et le déclare installé.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200923-2020-03
Affichage le :

29 SEP. 2020

29 SEP. 2020

A Sainte Euphémie, le 23/09/2020

**Le Président,
David POMMIER**

